

Volet 1 : Séance ordinaire du conseil (10 décembre 2025)

Séance ordinaire du 10 décembre 2025 — Faits saillants

- Ouverture de la séance à 19 h 33; quorum constaté.
- Ordre du jour adopté à la majorité : retrait du point 3.0 (première période de questions); ajout du point 12.5 (entente Châteauguay-Léry pour l'utilisation de la piscine).
- Procès-verbal du 19 novembre 2025 adopté à l'unanimité.

Administration générale

- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil, conformément à la Loi sur les élections et les référendums.
- Dépôt du registre des dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par les élus, en vertu du règlement sur le code de déontologie.
- Comptes à payer approuvés jusqu'au 2 décembre 2025 : 305 125,22 \$.

Affectations de surplus :

- 96 433,76 \$ transférés à l'exercice courant (phase 1). Somme déjà prévue à l'année budgétaire en cours; il s'agit donc d'une ratification.
- 125 000 \$ du surplus non affecté vers un surplus affecté (projet église).

Application de la [norme comptable SP 3280 \(passifs environnementaux\)](#) :

- Reconnaissance des coûts de décontamination estimés à 157 600 \$ (valeur 2025), amortis sur 10 ans.
- 130 000 \$ affectés au compte SP3280; solde de 37 092,09 \$ via le [DCTP](#) (dépenses constatées à taxer ou à pourvoir) – projet église.

[TECQ 2024-2028](#) :

- Engagements confirmés : dépôt au MAMH (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation) de la nouvelle programmation de travaux n° 1; mise à jour annuelle.

Calendrier des séances publiques 2026 (19 h 30) :

- 14 janvier, 11 février, 11 mars, 15 avril, 13 mai, 10 juin, 15 juillet, 19 août, 9 septembre, 14 octobre, 11 novembre, 9 décembre.

Réserve foncière :

- Autorisation de retirer l'avis n° 27 120 660 (circonscription de Châteauguay) datant de 2022; réserve tombée caduque en raison de son non-renouvellement après la période de 2 ans.

Législation

- Adopté — Règlement 2025-564 (zonage) : retrait des clôtures en cours avant secondaire réduit de 1,85 m à 0,5 m dans les zones H01-85 et H02-83.
- Adopté — Règlement 2025-566 (code d'éthique et de déontologie) : interdiction explicite de toute forme de harcèlement et formation obligatoire.
- Adopté — Règlement 2025-567 (soufflage de la neige sur terrains privés) : encadrement pour optimiser le déneigement des voies publiques.
- Avis de motion et dépôt — Projet 2025-568 (régie interne des séances) : mise à jour des règles d'ordre et de décorum; une seule période de questions du public.
- Avis de motion et dépôt — Projet 2025-569 (démolition d'immeubles) : protection du patrimoine, remise en état des terrains, protection des locataires; comité de démolition formé des membres du CCU.

Travaux publics

- Achat d'une pelle à neige (Arctic SD2-90P) pour le camion Ford F-150 : 10 000 \$ avant taxes.
- 1389, chemin du Lac-Saint-Louis : remplacement prioritaire d'un tuyau de drainage (HDPE 750 mm, regards et grille). Coût estimé : 61 624,30 \$ taxes incluses; à même les dépenses courantes 2026 des travaux publics.

Sécurité publique

Église Notre-Dame-de-Léry (1380, chemin du Lac-Saint-Louis) :

- Autorisation de désamiantage et de démolition; faible potentiel de la structure, dégradation de l'immeuble qui constitue un risque.

- Financement: 125 000 \$ (surplus affecté projet église) et 130 000 \$ (surplus affecté SP3280).
- Appel d'offres public via le SEAO au besoin.

Loisirs et vie communautaire

- Reconnaissance d'organisme : La Re-Source, selon la politique municipale.
- Fin d'entente : résiliation d'un commun accord avec Découverte Nature Kayak. Projet-pilote avéré non concluant pour les deux parties.
- Programmation 2026 : activités sportives, culturelles et communautaires approuvées.
- Parc multifonctionnel : travaux autorisés (terrains de baseball et de soccer, poteaux, éclairage); inscription au programme préliminaire [TECQ](#) 2024-2028; maintenir la qualité et la sécurité des installations.

Entente intermunicipale :

- Complexe aquatique intérieur (Châteauguay) : accès pour les résidentes et les résidents de Léry aux mêmes conditions que celles accordées aux Châteauguoises et aux Châteaugois.
- Entente valide jusqu'au 31 décembre 2028 (renouvelable). Modalités d'accès et de tarification à venir.

Information aux citoyennes et aux citoyens et période de questions :

- Présentation de divers dossiers par le maire et les personnes élues.
- Retour sur les questions du public de la séance précédente.
- Période de questions tenue en fin de séance.

Clôture de la séance : levée à 21 h 32.

Volet 2 : Séance ordinaire du conseil (14 janvier 2026)

Séance ordinaire du 14 janvier 2026 — Faits saillants

Voici les décisions et informations clés à l'issue de la séance du conseil. Cette infolettre vise à informer clairement et inclusivement l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Administration et finances

- Ordre du jour : adopté à la majorité avec le retrait des points 3.0 (première période de questions) et 11.7 (demande d'approbation d'un PIIA).
- Procès-verbaux: approbation à l'unanimité des séances du 10 décembre 2025 et du 17 décembre 2025.
- Comptes à payer : approbation des engagements financiers jusqu'au 17 décembre 2025, pour un total de 243 829,20 \$, incluant l'ajout d'une facture de 11 497,50 \$.
- Vente pour taxes : approbation de la liste des arrérages de taxes au 5 janvier 2026 et transmission à la MRC de Roussillon d'ici le 19 janvier 2026 pour la vente des immeubles en défaut.

Assurances – libération de fonds de garantie (biens municipaux) :

- Période 2019-2020 : libération d'un reliquat de 37 675,56 \$.
- Période 2020-2021 : libération d'un reliquat de 58 821,62 \$.

 *Dans le secteur municipal, une libération de fonds de garantie (biens) est un processus administratif par lequel une municipalité autorise la restitution ou le déblocage de sommes ou de biens déposés en garantie par un entrepreneur ou un promoteur, souvent lié à des polices d'assurance ou des contrats (ex. : regroupement d'assurance pour une période spécifique).*

- Soutien à un organisme dédié au fleuve Saint-Laurent : commandite de 100 \$ au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour 2026.

 *Le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent (zone d'intervention prioritaire) est un organisme à but non lucratif qui protège, réhabilite et met en valeur le fleuve Saint-Laurent et ses écosystèmes. Il favorise la concertation entre les acteurs locaux (élus, citoyens, industries) pour résoudre des problèmes environnementaux, notamment via des projets de conservation et des plans d'action.*

Législation

- Règlement 2025-568 – Régie interne des séances : adopté à la majorité. Le règlement vise à maintenir l'ordre et le décorum, notamment en prévoyant une seule période de questions du public.

- Règlement 2025-569 – Démolition d'immeubles : adopté à l'unanimité. Mise à jour des dispositions relatives au comité chargé d'analyser les demandes.

Travaux publics

- Rue des Galets (rue Tisseur) – aqueduc : acceptation des travaux (décompte progressif n° 3).
 *Il s'agit d'un document justificatif soumis périodiquement par l'entrepreneur pour obtenir le paiement des travaux réellement exécutés. Il permet de valider l'état d'avancement des travaux, le montant à payer, et d'appliquer des retenues contractuelles de garantie avant la réception définitive.*
- Paiement autorisé : 17 374,50 \$ taxes incluses, conditionnellement aux quittances des sous-traitants et fournisseurs.

Urbanisme et environnement

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – approbations :

- 557, chemin du Lac-Saint-Louis : construction d'un pavillon.
- 738, chemin du Lac-Saint-Louis : ajout d'une marquise.
- 648, chemin du Lac-Saint-Louis : ajout d'une lucarne.
- 691, chemin du Lac-Saint-Louis : rénovation extérieure.
- Quartier de l'école – Phase 2 (PRIMA) : approbation des teintes de couleurs, avec conditions pour préserver la diversité visuelle et l'harmonie des façades.

1599, chemin du Lac-Saint-Louis :

- PIIA – construction d'un garage isolé : refusé.
- Dérogation mineure (cour avant) : refusée.

Servitude – désenclavement : appui à une levée partielle de servitude de non-accès, au bénéfice des propriétaires du lot 5 141 569.

Loisirs et vie communautaire

- Politique de remboursement : adoption d'une nouvelle politique de remboursement des activités culturelles, sportives et de loisirs, remplaçant celle du 9 octobre 2024, afin d'y inclure le remboursement pour les camps de jour.

Comité culturel :

- La composition passe de 4 à 6 membres citoyens.
- Nominations : Véronique Langevin, Sandra Longtin, Émilie Leduc, Louise Hébert, Tatyana Leoshek, Jason England.

Comité MADA :

- Nominations des mêmes membres que le comité culturel, soit : Véronique Langevin, Sandra Longtin, Émilie Leduc, Louise Hébert, Tatyana Leoshek, Jason England.
- Adoption à la majorité.

Information et questions du public

- Les élues et élus ont présenté divers dossiers d'intérêt municipal.
- Retour effectué sur les questions de la séance précédente.
- Une période de questions a permis aux personnes présentes de s'exprimer sur tout sujet.

Clôture

- La séance a été levée à 21 h 23.
- Pour toute question sur ces décisions, les citoyennes et les citoyens sont invités à communiquer avec la Ville par les canaux habituels.

Prochaines activités

15 février, 10 h 30 – Hôtel de ville : L'heure du conte avec Julie, une activité toute douce pour les enfants de 0 à 5 ans.

25 février : Conférence et croissants avec Juripop – présentation de la Caravane 360 et explication des lois destinées aux aînés.

Yoga du jeudi soir : quelques places sont encore disponibles (inscriptions via Qidigo).

Plateaux sportifs intérieurs : réservations ouvertes pour la pratique libre (inscriptions via Qidigo).